

Valneva signe un accord pour l'acquisition du vaccin Dukoral®

L'accord inclut la reprise de Crucell Sweden AB, la franchise Dukoral et l'infrastructure nordique de distribution du vaccin

Lyon (France), 5 Janvier 2015 – La société de biotechnologie européenne Valneva SE ("Valneva") a annoncé aujourd'hui qu'elle avait signé un accord dit de « sale and purchase agreement » avec Crucell Holland B.V. afin d'acquérir Crucell Sweden AB ("Crucell Sweden"), les actifs et autorisations liés au vaccin Dukoral®¹ contre le Choléra et la diarrhée du voyageur causée par l'ETEC, ainsi que les activités de distribution de vaccins du vendeur et de ses sociétés affiliées dans les pays nordiques. L'accord inclut notamment les activités de production du vaccin situées à Solna (Suède) ainsi qu'environ 115 employés (en équivalent temps plein).

Le montant total de la transaction s'élève à environ 45 millions d'euros.

Les activités acquises ont généré un chiffre d'affaires de 38 millions d'euros en 2013 et de 23 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'année 2014 provenant de la vente du vaccin Dukoral® et de la distribution d'autres vaccins pour des tiers.

Valneva s'attend à ce que cette transaction lui permette de :

- renforcer son portefeuille de produits, comprenant un vaccin contre l'encéphalite japonaise, par la création d'une masse critique dans les vaccins du voyageur et l'acquisition d'infrastructures commerciales,
- acquérir des actifs générateurs de trésorerie et ayant un potentiel de croissance à long terme,
- mettre en place des synergies destinées à soutenir la progression de Valneva vers l'équilibre financier,
- créer un acteur des vaccins totalement intégré ayant une valeur ajoutée rare sur un segment pharmaceutique attractif.

Valneva prévoit de financer l'acquisition grâce à une combinaison de dette et de fonds propres. Les fonds propres seront levés par le biais d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont le lancement s'effectuera en fonction des conditions du marché.

« Dukoral®¹ est le seul vaccin ayant été approuvé dans la prévention du Choléra et de la diarrhée du voyageur causée par l'ETEC. En ajoutant ce second vaccin du voyageur à notre portefeuille ainsi que ses activités commerciales, nous renforçons les fondations sur lesquelles repose notre croissance future. Cette acquisition est également en ligne avec la stratégie de Valneva de renforcer son portefeuille de vaccins commerciaux et d'accélérer la progression de la société vers l'autonomie financière. Nous sommes par ailleurs très enthousiastes à l'idée d'accueillir nos nouveaux collègues suédois et d'acquérir un site ayant une si longue tradition dans les vaccins, » ont indiqué **Thomas Lingelbach, Président et CEO de Valneva et Franck Grimaud, Président et CBO.**

La finalisation de la transaction, qui demeure soumise aux conditions suspensives usuelles pour ce type de transaction, devrait intervenir en février 2015.

Financement de l'Acquisition

Afin de financer cette acquisition et continuer à développer ses vaccins actuellement au stade des essais cliniques, Valneva projette de lancer prochainement, en fonction des conditions de marché et sous réserve de l'approbation de l'Autorité des marchés financiers du prospectus qui sera établi à cet effet, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital** »). Cette Augmentation de Capital permettra à Valneva de lever environ 45 millions d'euros, dont 30 millions seront utilisés pour financer l'Acquisition. Le solde sera utilisé afin de financer l'intégration des actifs ainsi acquis et de poursuivre le développement des produits en cours d'essai clinique en vue de leur commercialisation.

Dans ce contexte, Valneva a d'ores et déjà reçu le soutien d'un de ses principaux actionnaires, Bpifrance Participations (« Bpifrance »), détenant environ 10% du capital social de la Société. Bpifrance s'est irrévocablement engagé à souscrire à titre irréductible à hauteur de sa quote-part du capital et à passer un ordre à titre réductible complémentaire afin de porter sa participation à l'Augmentation de Capital à un maximum de 10 millions d'euros.

De plus, des fonds gérés par deux investisseurs internationaux spécialisés dans le domaine des sciences de la vie, Athyrium Capital Management LLC (« Athyrium ») et Capital Ventures International, se sont engagés à acheter des droits préférentiels de souscription auprès de Groupe Grimaud la Corbière (« Groupe Grimaud »), l'actionnaire historique de Valneva détenant environ 21% du capital social ordinaire de la société, et à les exercer. Groupe Grimaud s'est, pour sa part, engagé à réinvestir le produit de cession de ses droits préférentiels de souscription en souscrivant à l'Augmentation de Capital.

Au total, les engagements de souscription de Bpifrance, Athyrium, Capital Ventures International et du Groupe Grimaud s'élèvent à environ 20 millions d'euros, soit environ 44% du montant envisagé de l'Augmentation de Capital.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Kempen & Co agiront en tant que Chefs de File et Teneurs de Livre de l'Augmentation de Capital et se sont engagés à garantir, sous certaines conditions usuelles, le solde de l'Augmentation de Capital.

De plus, afin de financer le solde de l'Acquisition, la filiale suédoise de Valneva a par ailleurs conclu une convention de prêt d'un montant de 15 millions d'euros avec Athyrium. Ce prêt, garanti par Valneva SE et par une sûreté sur les actifs acquis est conclu pour 5 ans, et est assorti d'un taux d'intérêt annuel de 11% payable trimestriellement en numéraire. Ce prêt sera intégralement remboursé en numéraire à maturité.

¹ A propos de Dukoral®

Dukoral® est utilisé dans la prévention du Choléra – une maladie très sérieuse due à la bactérie *Vibrio cholerae* (*V. cholerae*) caractérisée par des diarrhées très abondantes et dont la contamination s'effectue par l'eau ou des aliments souillés. Dans certaines régions telles que le Canada ou encore la Suisse, Dukoral® est également prescrit dans la prévention de la diarrhée du voyageur causée par l'*Escherichia coli* entérotoxigène (ETEC) ou le Choléra.

Dukoral® peut-être prescrit chez l'adulte, l'adolescent et l'enfant dès l'âge de deux ans se rendant dans des zones à risques.

Le vaccin contient quatre différentes souches inactivées de la bactérie *V. cholerae* serotype O1 et un fragment de toxine de l'une de ses souches comme substances actives.

A propos de Valneva SE

Formée en 2013 par la fusion de Vivalis SA et Intercell AG, Valneva est une société de biotechnologie européenne spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de vaccins innovants dont la vision est de protéger la vie des populations contre les maladies infectieuses.

Le groupe s'attache à générer de la valeur grâce à des investissements ciblés en R&D sur des candidats produits prometteurs et une croissance de la contribution financière de ses produits commerciaux, avec pour objectif d'atteindre l'équilibre financier.

Le portefeuille de produits de Valneva inclut un vaccin contre l'encéphalite japonaise (IXIARO®) déjà commercialisé ainsi que des vaccins propriétaires en développement contre le *Pseudomonas aeruginosa*, le *Clostridium difficile* et la Borréliose de Lyme. Divers partenariats avec les plus grandes sociétés pharmaceutiques, portant notamment sur des vaccins en cours de développement sur les plateformes technologiques innovantes de Valneva (la lignée cellulaire EB66®, l'adjuvant IC31® adjuvant), viennent renforcer la proposition de valeur du groupe.

Valneva, dont le siège social est basé à Lyon, est cotée sur Euronext-Paris et à la bourse de Vienne, compte environ 270 employés et exerce ses activités depuis la France, l'Autriche et l'Ecosse. Pour plus d'information, consulter le site internet de la société www.valneva.com

A propos d'Athyrium Capital Management

Avec plus d'un milliard d'actifs en gestion, Athyrium est un investisseur spécialisé sur le secteur de la santé. Athyrium investit mondialement dans un très grand nombre d'instruments financiers dont les marchés actions, les marchés de crédit structurés et certaines situations particulières. Pour plus d'information, consulter : www.athyrium.com

Valneva Media Contact

Laetitia Bachelot-Fontaine

Investor Relations & Corporate Communications Manager

Communications@valneva.com

T +33 (0)228 07 37 10

M +33 (0) 6 4516 7099

Stéphanie Lebihan

T +33 (0)228 07 37 15

Information Importante

Ce Communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, des actions Valneva dans un quelconque pays. Toute offre de valeurs mobilières de la Société ne pourra être effectuée en France qu'au moyen d'un prospectus visé par l'AMF et qui contient des informations détaillées sur Valneva.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Aucune copie de ce communiqué n'a été, ni ne doit être, envoyée ou diffusée aux Etats-Unis d'Amérique (les « Etats-Unis »). Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restriction. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du US Securities Act, et ni la Société ni aucune autre personne n'a l'intention de procéder à une offre publique des valeurs mobilières de la Société aux Etats-Unis.

Ce document ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ce document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « investment professionals » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordre »), (iii) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (ces personnes sont ci-après dénommées les personnes qualifiées). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une personne qualifiée ne peut agir sur la base de ce document ; tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ce document fait référence ne pourra être réalisé que par les seules personnes qualifiées.

Déclarations prospectives - Valneva

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à » « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Valneva estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Valneva qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Valneva auprès de l'AMF y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2013 de Valneva qui a été déposé auprès de l'AMF . Valneva ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.